

RGPD, DPO, rôle, missions et obligations du délégué à la protection des données certification DiGiTT® à distance, en option

Cours Pratique de 4 jours - 28h

Réf : DPD - Prix 2025 : 3 140 HT

Le prix pour les dates de sessions 2026 pourra être révisé

Pour répondre aux besoins des secteurs privé et public en ce qui concerne le règlement général sur la protection des données (RGPD, GDPR), le rôle du DPO devient primordial. Ce cours vous présente les exigences du GDPR au sein d'une organisation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Maîtriser le contenu de la réglementation générale de la protection des données

Identifier le rôle déterminant et les missions du Délégué à la Protection des Données

Déterminer les informations à échanger avec la CNIL

Etre en mesure de mettre en place des outils de reporting et de suivi interne

Etre en capacité de mener des audits auprès des sous-traitants

Etablir et suivre un plan d'actions, de pertes ou de vols de données ou dans le cas de transfert de données hors CE

Déterminer les actions à mettre en place et les informations à transmettre aux collaborateurs de l'entreprise

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ensemble de questions/réponses à la fin de chaque domaine.

CERTIFICATION

La certification DiGiTT® est en option lors de l'inscription à cette formation et s'articule en 3 étapes : le passage d'un Diag® avant la formation, l'accès à une digithèque permettant l'apprentissage des concepts et notions pour chaque compétence digitale, puis le passage de l'examen de certification. Celui-ci se compose d'un test de 90 min disponible en anglais et en français.

Le résultat atteste de votre niveau de compétences sur 1000 points (débutant, intermédiaire, avancé, expert).

Le seul suivi de cette formation ne constitue pas un élément suffisant pour garantir un score maximum à l'examen. La planification de ce dernier et son passage s'effectuent en ligne dans les 4 semaines qui suivent le début de votre session.

PARTICIPANTS

Correspondant informatique et libertés, DSI, DRH, juriste, toute personne impliquée dans la conception de projets traitant des données à caractère personnel.

PRÉREQUIS

Connaissances de base de la réglementation générale de la protection des données. Ou connaissances équivalentes à celles apportées par le cours (réf. TPD).

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques... Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pour toute question ou besoin relatif à l'accessibilité, vous pouvez joindre notre équipe PSH par e-mail à l'adresse ps-haccueil@orsys.fr.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 01/2024

1) GDPR et principes de confidentialité

- Cadre réglementaire, principes fondamentaux.
- RGPD/GDPR.
- Organismes de l'UE : groupe de travail international sur la protection des données dans les télécoms (IWGDPT).
- Autorités de surveillance, Groupe de l'article 29.
- Législation : cadre juridique, consentement, catégories des données personnelles.
- Registre et maintenance : informations à fournir (finalité, catégories de données, personnes concernées).
- Registre : quel formalisme ? Quels outils logiciels d'aide à sa création/gestion ?

Exercice : Mettre en place un registre des traitements des données personnelles.

2) DPO

- Nomination, fonction, responsabilités. Sensibilisation et formation. Assurer la veille.
- Gouvernance de l'Internet, cyberdroits et transferts internationaux de données.
- Transversalité du DPO au sein de l'entreprise : collaboration avec les équipes juridiques, marketing, IT, achats.
- Organiser et contractualiser les relations entre les différents acteurs.
- Relations avec les autres responsables de traitement : l'hypothèse de la co-responsabilité. Le code de conduite.
- Certifications et les labels. Créer et gérer un plan d'actions. Se préparer à un contrôle.

Exercice : Définir les compétences du DPO.

3) Gestion des risques et sécurité de l'information

- Principes de responsabilité.
- Gestion des risques : concepts, analyse de risques, méthodologies, standards, surveillance.
- SI et sécurité : fonctions et responsabilités, formation et sensibilisation, classification.
- Accès, exposition, cryptographie et signatures numériques.
- Sécurité mobile, Internet des objets : concepts, modèles et principes, applications, menaces.
- Nouvelles technologies, menaces.

4) Incidents et protection

- Gestion des incidents : incident de sécurité de l'information, événement.
- Évaluation de l'impact sur la protection des données.
- Cycle de vie des données personnelles.
- Pertes ou de vols de données : quel plan d'actions ?

5) Communication

- Management des dispositifs d'alerte, gestion de crise.
- Avec les autorités de contrôle, CNIL.
- Outils de reporting, suivi interne.

LES DATES

CLASSE À DISTANCE

2025 : 09 déc.

2026 : 17 mars, 23 juin, 29 sept.,
24 nov.

PARIS

2025 : 02 déc.

2026 : 17 mars, 23 juin, 29 sept.,
24 nov.